Image not found or type unknown

Agression classé sans suite.

Par **Kyle08**, le **15/07/2014** à **16:29**

Bonjour à tous,

Merci d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter, je vous explique mon cas :

Il y a bientot 1 an, alors que je me trouvais à mon domicile, Une personne m'a interpelé à travers la fenêtre de mon domicile, je suis sorti et cette personne s'est montrée très agressive verbalement (pour une histoire de voiture mal garée par mon amie) et m'a porté quelques coups de points au visage, deux autres personnes sont arrivées et ont porté assistance à mon agresseur alors que j'étais seul. Ces personnes étaient en état d'ébriété.

En est résulté de cette agression une fracture à ma main gauche (4eme métacarpe et je suis gaucher). Le chirurgien a estimé à 45 le nombre d'ITT. A ce jour je n'ai pas récupéré toute l'amplitude de mes doigts et ce malgré plus de 25 séances de Kinésithérapie.

J'ai porté plainte à la police et mon dossier a été classé sans suite par le tribunal, bien qu'il y avait des témoins et selon le gendarme, les coupables ont reconnu les faits.

Mes questions :

- Quels sont mes recours suite à ce dossier classé sans suite ? Es ce normal que je n'aie pas été averti par courrier du motif de ce classement (c'est bon que j'appelle régulièrement le tribunal pour suivre le dossier que j'ai appris qu'il était classé), la dame du tribunal m'a dit qu'il n'avertissait pas la victime si le substitut leur demandait.

- J'ai une protection juridique mais ils me disent en gros qu'il n'interviendront que si je vais au tribunal, est ce correct ?

Merci d'avance, je suis face à un gros sentiment d'impuissance et d'injustice.

Bien cordialement

Kyle.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés